



COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU JEUDI 25 MAI 2023

Nombre de Membres

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents	14
- Ayant pris part :	17

Date de convocation

16/05/2023

Date d'affichage

16/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et jeudi 25 mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Mélanie ROUX.

Absentes non excusées : Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE.

Mme Marie-Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

**Délibération 2023-29 : - Marché de travaux de rénovation du centre bourg de Montredon-Labessonnié : déclaration sans suite et relance de la consultation -**

Une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation a été lancée, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique, en vue de l'attribution des marchés de travaux de rénovation du centre bourg de Montredon Labessonnié, comme suit :

- transmission d'un avis d'appel public à la concurrence le 03/04/2023 pour publication sur les supports suivants : BOAMP et profil acheteur « achatpublic.com » ;
- remise des propositions au plus tard le 02/05/2023 avant 16h00, sur le profil acheteur « achatpublic.com ».

A l'ouverture des plis, 4 plis ont été enregistrés représentant 5 offres.

Au regard du résultat de cette consultation par lots séparés, tous les lots sont inacceptables aux termes de l'article L.2152-3 du Code de la Commande Publique car le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tel qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Concernant le lot n°1 – Voirie – Assainissement – Espaces verts, trois offres ont été reçues. Ces dernières sont supérieures à l'estimation financière du maître d'œuvre pour le marché de base de 32,16 % pour EUROVIA, de 34,93 % pour EIFFAGE ROUTE et de 26,68 % pour CARCELLER.

Concernant le lot n°2 – Assainissement EU – AEP, deux offres ont été reçues. Il s'avère qu'elles excèdent l'estimation financière du maître d'œuvre pour le marché de base de 17,41 % pour EIFFAGE ROUTE et de 11,72 % pour MAILLET TP.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- DECLARE les lots 1 et 2 sans suite pour motif d'offres inacceptables ;
- ABANDONNE la procédure d'attribution des marchés de travaux en la déclarant sans suite en application de l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique
- AUTORISE THEMELIA, en tant que mandataire, à relancer cette consultation travaux sur la base d'une nouvelle estimation et/ou éventuelle modification du DCE.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

La secrétaire  
Marie-Line CLUZEL



Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

